



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 18 décembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 décembre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICH, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme PILLOTTI M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD à M. DELIPERI, Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme SICH, Mme SANNA à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. HABANI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171218-2017_313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Affichage : 18/12/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 18 décembre 2017

Délibération N°2017/313

**Acquisition d'une prestation d'étude de faisabilité d'une
chaudière biomasse sur le Groupe Scolaire Saint Jean**

M. le maire expose à l'assemblée :

Les objectifs inscrits dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), et repris par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) pour le développement des énergies renouvelables en Corse, sont d'augmenter le taux de couverture des consommations d'énergie finale à 20% en 2020 et visent l'autonomie énergétique en 2050.

Le développement de la filière énergétique à partir du bois est une priorité régionale. La production annuelle de chaleur à partir du bois énergie est estimée à environ 100 à 120 GWh thermiques par an¹.

Fortement sensibilisée aux enjeux énergétiques futurs et dans l'objectif de favoriser le développement de cette filière énergétique, la Ville d'Ajaccio, souhaite engager une réflexion pour étudier l'opportunité de créer une chaufferie au bois afin d'alimenter un bâtiment d'enseignement de la commune.

Le bâtiment concerné est le groupe scolaire St Jean. La chaudière gaz actuelle représente une puissance installée estimée à 400 kW. Celle-ci arrive en fin de vie puisque la date de premier renouvellement de la chaudière est prévue pour 2019 et celle du brûleur pour l'année 2018.

La Ville d'Ajaccio a décidé de poursuivre cette réflexion relative au bois-énergie en confiant à un bureau d'études spécialisé, la réalisation d'une étude de faisabilité technique, économique, juridique et financière. Cette étude devra permettre l'éligibilité à l'Appel à Projet « Bois-Energie » lancé par la Collectivité Territoriale de Corse.

Objectifs poursuivis :

1/ rechercher une meilleure efficacité énergétique des bâtiments communaux par le développement de sources locales d'énergie, réduire la consommation en combustible fossile de ce bâtiment et contribuer à l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation de la région Corse et valoriser la filière bois;

2/ engager la commune d'Ajaccio dans une démarche de développement durable et de protection environnementale.

Le Coût total prévisionnel de cette opération s'élève à hauteur de 10 000 € HT (12 000 TTC) et son plan de financement prévisionnel est le suivant :

CPER (ADEME-CTC)	7 000,00	70,00%
Mairie d'Ajaccio	3 000,00	30,0%
	10 000,00	100,0%

L'échéancier de réalisation de la présente opération est prévu comme suit :

¹ Source : SRCAE de Corse page 402 (Document d'Orientation)

DATE PREVISIONNELLE DE LANCEMENT DE L'OPERATION (DEVIS ACCEPTE- COMMANDE.....)	DATE PREVISIONNELLE DE DEBUT DE L'ETUDE DE FAISABILITE	DATE PREVISIONNELLE FIN DE L'ETUDE DE FAISABILITE
15/01/2018	15/02/2018	30/03/2018

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, l'inscription des crédits nécessaires est proposée dans l'annexe 1 au présent rapport.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et à signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président,
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 décembre 2017 ;

AUTORISE **A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et à signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
(SUIVENT LES SIGNATURES)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

LAURENT MARCANGELI

